



Projet de compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2009

-date de convocation : 7 octobre 2010

-Etaient présents : MM. Alain BOURGEOIS, Maire/ Jacqueline CHOLIN/Pierre GREGOIRE/Geneviève MALET/Eric BATTAGLIA/Yvonne ROYER/Yves KERSCAVEN/Claudine MATTIODA/Jean Pierre GRESSIER, Maires Adjointes/Agnès RAFAITIN/Françoise GIGOI, Conseillères Municipales Déléguées/Marc BINET/Frank LEROUX/Stéphanie DESIRE/Christian BELLE/Marie Christine GERARD/Yvette GARNIER/Gérard FINKEL/Marguerite WEBER/Xuan LECOMTE/Christian ALLET/Paule SCHAAFF/Sébastien ZRIEM/Paul AUGOT/Sylvie DUFILS, Conseillers Municipaux

-Etaient excusés et représentés :MM. Philippe DEMARET (pouvoir à P. SCHAAFF)/Christiane ROCHWERG (pouvoir à S. DUFILS)

-Etaient absents :MM. Ahmed BENLEBNA/Jean Luc KOBON

-Secrétaire de séance : Mme Agnès RAFAITIN.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUNI 2009

Après prise en compte des observations de Mme SCHAAFF sur l'erreur dans le décompte du vote concernant le dispositif CAE et de Mr LEROUX sur la motion concernant le projet de circuit de F1 à proximité d'Ézanville, le procès verbal est adopté par **21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, CHOLIN , GREGOIRE, MALET ,BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL , WEBER, LECOMTE, ALLET) et 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

DECISIONS DU MAIRE

- | | |
|---------|--|
| 25/2009 | Convention avec le CIG pour remplacement d'un personnel en congés maternité |
| 26/2005 | Formation d'un Elu avec CONDORCET FORMATION |
| 27/2009 | Convention avec la Fondation Léonie CHAPTAL pour la formation à la préparation d'un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puéricultrice |
| 28/2009 | Commande de fourniture auprès d'un fournisseur hors marché |
| 29/2009 | Contrat avec société ARGOSSE NETWORKS pour maintenance du matériel et assistance technique du parc informatique de la Ville |

TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX

L'article 75 du Code Civil pose le principe de la célébration des mariages en Mairie. Néanmoins, si en raison des travaux, aucune salle de la Mairie ne peut être utilisée, pendant une certaine période, le Conseil Municipal, peut après en avoir référé au Parquet, délibérer pour affecter un local extérieur à usage de salle des mariages.

Concernant les séances du Conseil Municipal, une dérogation de transfert provisoire est possible, notamment, en raison de travaux de réfection.

Monsieur le Procureur et Monsieur le Préfet du Val d'Oise ont été informés d'une possibilité de transfert et en ont accepté le principe, à condition que les administrés en soient informés afin de pouvoir accéder librement aux débats, et que le lieu choisi présente des garanties de neutralité suffisantes

Tenant compte de ces avis, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, en raison des travaux qui vont intervenir du 19/10/2009 au 30/11/2009, de transférer temporairement la tenue du Conseil Municipal et les célébrations des mariages au Complexe de la Prairie, le local recevant provisoirement l'affectation d'une annexe de la Maison Commune.

Sur question de Mme DUFILS, il est précisé que les crédits nécessaires à la réfection de la salle ont été inscrits au budget primitif 2009.

Sur question de Mr AUGOT, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la réfection totale de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve le transfert temporaire tel que proposé.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL-CREATION DU PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article 2 de la loi du 10/08/2009, tout en réaffirmant le principe de repos dominical, crée un dispositif de dérogation à ce principe en faveur des établissements situés dans des Périmètres d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE).

Ces périmètres sont délimités dans les unités urbaines de plus d'1.000.000 habitants. L'arrêté du Préfet de Région, en date du 08/09/2009, a inclus Ezanville dans l'unité urbaine de Paris, permettant ainsi, si le Conseil Municipal le souhaite, la mise en place du nouveau dispositif.

Monsieur le Maire rajoute également que la commune s'était déjà prononcée favorablement sur les demandes de dérogations concernant les commerces implantés sur la zone du Val d'Ezanville.

Considérant que ces dérogations étaient capitales pour le maintien de ladite zone et pour la préservation de l'emploi; Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Préfet, une inscription d'Ezanville dans le dispositif PUCE.

Mr BOURGEOIS, Maire, rappelle que les commerçants de la zone du Val d'Ezanville sont demandeurs et ont, par le passé, déjà bénéficié d'autorisations ponctuelles. Il ajoute également que cette ouverture permettra de conserver des emplois à temps partiels et que bien entendu, tout cela devra se faire dans le respect du Code du Travail, notamment au niveau de la rémunération, la loi ayant évolué en ce domaine, récemment, au profit des salariés volontaires.

Mme DUFILS demande si on applique le même système en mairie...

Mr le Maire lui répond que la Mairie est un service public et non un commerce.

Sur intervention de Mr BINET concernant les véhicules publicitaires avec sonorisation, Mr le Maire lui indique qu'il s'agit d'un autre problème et d'une autre réglementation.

Mr AUGOT réaffirme son opposition, voyant là une brèche dans le droit du travail.

Le Conseil Municipal, par **21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, CHOLIN , GREGOIRE, MALET ,BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL , WEBER, LECOMTE, ALLET)**

et 6 CONTRE (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)

demande à Monsieur le Préfet l'inscription d'Ezanville dans le dispositif PUCE.

BUDGET VILLE-DECISION MODIFICATIVE N°2009/02

Mr KERSCAVEN présente et détaille le projet de décision modificative N°2, précisant notamment qu'elle inclut une baisse du recours à l'emprunt tel que prévu au budget primitif.

Sur question de Mme SCHAAFF, il est précisé que l'acquisition d'un standard automatique est destinée à améliorer la qualité du service rendu à la population.

Le Conseil Municipal, **21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, CHOLIN , GREGOIRE, MALET ,BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL , WEBER, LECOMTE, ALLET)**

et 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)

adopte le projet de décision modificative tel que présenté.

SUBVENTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la décision modificative N°2 soumise ce soir au conseil Municipal, Mr Yves KERSCAVEN propose l'attribution des subventions suivantes :

Subvention au CCAS : **100.000 €** (article 65736)

Subventions à l'USEE : **1.245 €** (article 6574) Opération trial du château
3.130 € (article 6574) Aide au fonctionnement de l'association

Subvention au Centre Médico Psycho Pédagogique d'Eaubonne **123 €** (article 6574)

Subvention à l'Association Sportive du Collège Jean Bullant, section badminton **300 €** (article 6574)

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve l'attribution des subventions telle que proposée.

TARIF 2010-CIMETIERE ET COLOMBARIUM

Mr KERSCAVEN propose les tarifs municipaux pour le cimetière et le columbarium (concessions et taxes funéraires). L'ensemble de ces propositions tient compte du taux d'inflation de 2,8 %.

<u>TARIFS CONCESSIONS</u>	Année 2009	Année 2010
<u>Concession</u> :	192,00 €	197,00 €
- de 15 ans	466,00 €	479,00 €
- de 30 ans	1 491,00 €	
- de 50 ans		1532,00 €
Exhumation de corps	35,00 €	36,00 €
Inhumation de corps	35,00 €	36,00 €
Creusement de fosses	35,00 €	36,00 €
Droit de séjour au caveau provisoire	35,00 €	36,00 €

TARIFS COLUMBARIUM	Année 2009	Année 2010
<u>Concession :</u> - de 15 ans - de 30 ans	160,00 389,00	165,00 € 399,90 €
Taxes de dépôt des cendres	35,00 €	36,00 €
Taxe de dispersion des cendres (jardin du souvenir)	49,00 €	50,40 €
Vacation de police (9h/12h30- 14h00/18h00)*	25,00 €	25,00 €

* pas de vacation de police pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir

Mr ZRIEM, relevant que le taux d'augmentation retenu est celui de l'inflation de l'an passé (2,8%), demande ce que l'on fera l'an prochain. Mr le Maire lui répond que cela dépendra des recettes.

Mr le Maire rappelle également les fonctions de Mme NEGRECHE, responsable du service.

Le Conseil Municipal, par **21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, CHOLIN , GREGOIRE, MALET ,BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL , WEBER, LECOMTE, ALLET) et 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

approuve les tarifs tels que proposés.

TARIFS 2010-PHOTOCOPIES

Je vous propose de ne pas augmenter les tarifs photocopies pour l'année 2010, en effet il n'y a eu aucun versement d'établi depuis Janvier 2008.

Types photocopies	Année 2009	Année 2010
Simple (A4)	0,36€	0,36 €
Simple recto-verso (A4)	0,57€	0,57 €
Grand format (A3)	0,57€	0,57 €
Grand Format recto-verso (A 3)	0,83€	0,83 €

Mr ZRIEM remarque qu'on est au double du tarif privé.

Mr le Maire lui rappelle que ce n'est pas la vocation de la Commune d'avoir une activité concurrente à celle de certains commerces.

TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Considérant qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de locations et des droits de place, Monsieur le Maire, propose une augmentation comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010

Salles	Tarifs Année 2009	Tarifs Année 2010
Anglade N°1	50,00 €	52,00 €
Anglade N°2	100,00 €	103,00 €
Complexe N°1 et N°2 (Journée)	300,00 €	308,00 €
Complexe N°1 et N°2 (1/2 journée)	/	154,00 €
Les deux salles ensembles (journée)	500,00 €	514,00 €
Les deux salles ensembles (1/2 journée)	/	257,00 €
Caution	1.000,00 €	1.000,00 €
Droits emplacements sur la commune	100,00 €	103,00 €
Cirque	600,00 €	620,00 €
Poly 3		
Soirée semaine Ezanvillois	700,00 €	720,00 €
Soirée semaine Non Ezanvillois	900,00 €	925,00 €
Week-end Ezanvillois	900,00 €	925,00 €
Week-end Non Ezanvillois	1.500,00 €	1.542,00 €
Caution	2.000,00 €	2.000,00 €

Mr LEROUX souhaite connaître les horaires d'ouverture des salles (Complexe, Anglade). Messieurs BOURGEOIS, GREGOIRE et BATTAGLIA précisent que la location de la salle Anglade s'arrête à 22h. Mme SCHAAFF souhaiterait connaître le montant des recettes ainsi que le taux d'occupation des salles.

Mr BATTAGLIA sortira un bilan à l'attention des élus.

Le Conseil Municipal, par **21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, CHOLIN , GREGOIRE, MALET ,BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL , WEBER, LECOMTE, ALLET) et 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)** approuve les tarifs tels que proposés.

RETROCESSION VRD RUE SIMONE DE BEAUVOIR-RUE DES SILOS A GRAINS

La SNC Ezanville les Ouches a sollicité la commune afin de lui rétrocéder les voiries et réseaux divers situés :

- Rue Simone de Beauvoir
- Rue des Silos à Grains

Par délibération en date du 19 novembre 2007 le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique afin de procéder à cette rétrocession.

Suite à la remise des rapports et tests de conformité des ouvrages à rétrocéder, l'enquête publique s'est tenue, en Mairie d'Ezanville, du 4 mai au 19 mai 2009.

Le commissaire enquêteur en charge de cette enquête a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est appelé à donner un avis favorable à l'intégration de voies et réseaux susnommés dans le domaine public communal.

Mr BOURGEOIS, Maire rappelle que l'intérêt pour la Commune de bénéficier de cette rétrocession est le fait qu'ainsi, elle est maître du jeu en matière des prochains aménagements.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, donne un avis favorable à l'intégration des voies et réseaux susnommés dans le domaine public communal.

MODIFICATION DU PLU DE SAINT BRICE SOUS FORET

Par délibération en date du 10 septembre 2009, le conseil municipal de la commune de Saint Brice sous Forêt a approuvé le lancement de la procédure de modification de son PLU.

Le conseil municipal d'Ezanville est appelé à formuler un avis sur cette modification.

Le dossier est consultable au Centre Technique Municipal – 5, rue de la Libération.

Objets de la modification :

- *Rectifications quant à l'exemption des règles d'emprise au sol pour les équipements publics (CTM, maison des associations) en zone UEi.*
- *Création d'un cahier de prescriptions et recommandations architecturales et esthétiques.*
- *Modification des emprises au sol et des hauteurs de construction dans certaines zones du PLU.*
- *Modification des règles de stationnement dans le cadre de la création de logements ou de changements de destination de bâtiments.*
- *Autorisation des constructions d'abris de jardin de moins de 6m² ou la réhabilitation de remises existantes n'excédant pas 2 mètres de hauteur en fond de parcelle.*
- *Modification des règles de hauteurs de constructions pour les clôtures sur rue et en limites séparatives.*

Mr le Maire invite les élus à aller consulter le dossier au Service de l'Urbanisme et de faire part de leurs avis ou observations par écrit.

ASSAINISSEMENT-MOM 60

Le schéma directeur d'assainissement d'Ézanville a mis en évidence le non raccordement au réseau communal d'eaux usées de deux habitations, situées chemin du Mesnil Aubry.

Ce non raccordement est essentiellement dû à l'absence de collecteur à proximité immédiate de ces deux habitations.

Le SDA a également mis en évidence l'impossibilité de créer, sur ces deux parcelles, un système d'assainissement non-collectif. La nature du terrain ne le permettant pas.

Il appartient à la collectivité de prendre en charge les travaux d'extension du collecteur existant afin de permettre aux riverains concernés de faire exécuter les travaux de raccordement leur incombant sur ce même collecteur.

Montant estimé des travaux = 117.000 € HT (139.932 € TTC)

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à :

- signer la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec le SIAH du Croult et du Petit Rosne, qui sera en charge de ces travaux,
- solliciter les subventions pour le financement de ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec le SIAH et à solliciter les subventions telles que décrites dans le rapport.

RAPPORT VEOLIA (DELEGATAIRE DU SERVICE EAU POTABLE)

Le rapport annuel de la société Véolia (déléataire du service d'eau potable) - exercice 2008 est consultable Centre Technique Municipal – 5, rue de la Libération.

Afin de permettre aux élus d'en prendre connaissance, le dossier sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance.

TARIFS DES CLASSES TRANSPLANTEES

Madame Geneviève MALET, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires expose :

Les tarifs de la restauration scolaire et périscolaire, des accueils de loisirs et des accueils périscolaires viennent d'être révisés et sont applicables depuis cette rentrée scolaire.

L'ensemble des services à la population ne dépend donc plus que d'une seule grille tarifaire, calée sur la grille des impôts sur le revenu.

Dans le cadre de cette démarche d'harmonisation, il est nécessaire d'intégrer le fonctionnement des classes transplantées.

Ces classes, organisées par les enseignants, dans le cadre d'un projet de classe et d'école, sont financées par le budget de la ville. Cette participation est plafonnée à 350,00€ par élève.

La participation des familles est fonction des revenus du foyer. Celle-ci est dégressive à partir du deuxième enfant participant à la classe transplantée.

- participation la plus basse : 15% du coût du séjour
- participation la plus haute : 85% du coût du séjour

GRILLE DE TAUX D'EFFORT PARENTAL

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
A	jusqu'à 5 852 €	20%	18%	17%	15%
B	de 5 853 à 11 673 €	25%	23%	22%	20%
C	de 11 674 à 25 926 €	40%	38%	37%	35%
D	de 25 927 à 45 000 €	50%	48%	47%	45%
E	de 45 001 à 69 505 €	75%	73%	72%	70%
F	plus de 69 505	85%	83%	82%	80%

Mme DUFILS regrette que le dossier ne soit pas soumis à la prochaine commission scolaire prévue le 13/11/2009.

Le Conseil Municipal, par **21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, CHOLIN , GREGOIRE, MALET ,BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL , WEBER, LECOMTE, ALLET) et 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)** approuve la nouvelle grille de tarification telle que proposée.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Mr le Maire indique qu'il a reçu une question écrite de Mr LEROUX et en donne connaissance aux Membres du Conseil

Régulièrement à Ezanville, nous observons un amoncellement de bouteilles vides au *bas des containers de récupérations pour le tri sélectif quand ceux-ci sont pleins.*
Cette situation qui est génératrice de danger notamment encas de bris de verre sur les trottoirs ou sur les chaussées, apparaît résulter de plusieurs faits :

- *Un retard dans la récupération des bouteilles par le camion benne prévu à cet effet*
- *Un calendrier de récupération mal adapté aux besoins des habitants.*

Et dans tous les cas, de l'incivilité de certains de nos concitoyens qui n'hésitent pas en toute impunité à défigurer notre environnement. En effet outre les bouteilles vides, il est fréquent de voir des sacs poubelles ou encombrants divers et variés.

Le nouveau calendrier de ramassage des déchets indiquant une baisse significative du nombre de passages est de mauvais augure pour l'avenir.

Pourriez-vous préciser lors d'un prochain conseil municipal :

- *Les démarches que vous envisagez de faire vis-à-vis de la CCOPF voir du SIGIDURS aux fins de remédier à cette situation.*
- *Quelle communication vous envisagez vis-à-vis de ces concitoyens indécents pour les inciter à respecter notre cadre de vie, voire les mesures coercitives à prendre à leur rencontre.*

Mr BOURGEOIS, Maire, avec Mr FINKEL qui siège au SIGIDURS , souhaite, tout en répondant à cette question, faire un point sur le sujet.

Après avoir rappelé que la collecte et le traitement des déchets est de la compétence du SIGIDURS, il constate que le nouveau système de collecte pose un certain nombre de problèmes, du, notamment, au nouveau marché signé avec un nouveau prestataire et une communication peu efficace du SIGIDURS. Il rappelle les grandes lignes du nouveau marché qui, notamment, permet une économie substantielle mais qui, à ses yeux, ne doit surtout pas entraîner une baisse du service au public. Il ajoute que les Maires de la Communauté de Communes ont adressé un courrier au Président du SIGIDURS, Mr Bernard ANGELS, pour lui demander d'agir auprès du délégataire et qu'il a également déjà obtenu des tournées complémentaires de ramassage des déchets verts. Quand au manque de civisme de certains, il conviendra de rappeler les règles élémentaires lors d'une prochaine publication municipale.

Mr AUGOT approuve le Maire sur sa fermeté vis-à-vis du délégataire.

QUESTIONS D'ACTUALITE DU GROUPE « UNE ENERGIE NOUVELLE POUR EZANVILLE »

1) Nous savons la création d'une association culturelle sur le quartier du Rû de Vaux. Quelle interaction envisagez-vous, en tant que Municipalité, avec cet acteur associatif sur le quartier ?

A cette question, Monsieur le Maire précise que cette association s'appelle « Association cultuelle et culturelle » et qu'il y a lieu de différencier les rapports que la Municipalité d'Ézanville peut et doit avoir avec elle. Ce qui veut dire, qu'en ce qui concerne l'activité culturelle, elle disposera comme toutes les associations Ezanvilloises de la mise à disposition de salle pour réunion de bureau, Assemblées Générales, expositions ou manifestations culturelles.

Par contre en ce qui concerne son activité cultuelle, Monsieur le Maire rappelle qu'il a l'obligation d'être un Maire laïc, dans une municipalité laïque dans un Etat laïc et que par conséquent, s'il respecte totalement la liberté de culte, il n'a aucune obligation et d'ailleurs ne souhaite pas mettre à disposition des locaux communaux pour des activités cultuelles donc religieuses.

Par contre cette association, pour cette activité a la liberté de chercher et de trouver, dans le privé, ou un terrain pour construire, ou un local existant pour y pratiquer le culte, tout cela bien entendu, en respectant les règles de l'urbanisme en ce qui concerne l'accès, le stationnement et les règles de sécurité.

Monsieur le Maire précise que puisque qu'on l'oblige à aborder le sujet, en prenant un exemple purement fictif : Si un membre d'une communauté religieuse quelle qu'elle soit, conseille à ses adhérents de ne pas fréquenter un service communal sous prétexte que celui-ci est dirigé par une personne de religion différente, bouddhiste, protestante, catholique musulmane, juive ou même totalement athée, je considérerais comme discriminatoire ce comportement, et qu'à ce titre, je serais amené à déposer une plainte pour discrimination religieuse ce que je considère aussi grave qu'une discrimination raciale.

2) Les Ezanvillois ont eu la chance de découvrir il y a peu –septembre 2009- un 4 pages émanant de la collectivité. Pourquoi l'opposition n'a-t-elle pas pu s'exprimer au sein d'une tribune politique comme le préconise l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ? (Dans les communes de + de 3500 habitants, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale).

Monsieur le Maire précise que le 4 pages sorti en septembre (N°39) a été écrit en même temps que celui de juin (N°38), mais que les articles n'ont pu être insérés dans le numéro de juin faute de place et que c'est un supplément au N°38, qui aurait pu s'appeler 38 bis, qu'effectivement il n'y a pas eu de tribune de l'opposition, de la majorité ni d'édito du Maire.

3) Cette question s'adresse à Monsieur le Maire ainsi qu'à son adjoint en charge des mises à disposition des salles municipales.

Messieurs,

Lors d'une récente demande de mise à disposition d'une salle pour le groupe municipal d'opposition Une Energie Nouvelle pour Ézanville nous avons pu découvrir la complexité du système mis en place par la municipalité.

Nous tenons ici à rappeler à l'équipe majoritaire, ne lui déplaise, que nous ne sommes pas une simple association mais un groupe plein et entier de l'assemblée municipale et que nous

devons être traités en conséquence. Ainsi nous dénonçons les trois semaines devant précéder chacune de nos réservations. Réservations qui doivent être signifiées par un formulaire à compléter et cela uniquement en mairie. Il ne vous est pas apparu opportun de rendre celui-ci disponible en ligne permettant ainsi de faciliter la mise à disposition des salles communales aux associations. Salles trop peu souvent utilisées cela dit en passant.

Après tout, peut-être l'objectif de cette municipalité eu égard aux trop nombreuses démarches et contraintes à accomplir pour obtenir une salle.

De plus, nous avons pu constater que l'échange de mail avec l'adjoint en responsabilité fonctionnait très bien et ne nécessitait en aucune manière que nous ne nous déplaçons. Et, je tiens à votre disposition lesdits mails.

Aussi, nous vous demandons, dans un souci de meilleure organisation et surtout de respect de la démocratie locale de bien vouloir nous permettre de réserver des salles uniquement grâce aux échanges de mails.

Mr le Maire et Mr BATTAGLIA retiennent l'idée de mettre en ligne l'imprimé de réservation de salles.

DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 370

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Président du Conseil Général l'informant que le dossier du projet de déviation (inscrit au contrat particulier Région-Département 2009/2013) a bénéficié d'une première aide régionale, destinée à affiner et à réactualiser les études de circulation réalisées en 2005 .

Il indique qu'il se réjouit de la relance de ce dossier, mais indique également qu'il sera très vigilant quant au respect des délais nécessaires à la réalisation de cette étude, à l'établissement du projet qui en découlera et à la réalisation concrète de cette déviation, attendue depuis très longtemps.

LE MAIRE

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Alain BOURGEOIS

Agnès RAFAITIN